



**ARRETE MUNICIPAL N°37/2016**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
Fermeture VC N°3 Chemin du Gué

Commune d'AUBIGNOSC  
04200

**Le maire de la commune d'AUBIGNOSC,**

[www.aubignosc04.fr](http://www.aubignosc04.fr)  
[mairie.aubignosc@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubignosc@wanadoo.fr)  
04 92 62 41 94  
Fax : 04 92 62 50 48

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;  
Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-05 ;  
Vu le Code de la voirie Routière  
Vu le Code de la Route,

---- Vu l'arrêté du 24.11.67 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

--- Considérant que la circulation doit être règlementée sur la voie communale n°3 « chemin du gué » pendant la durée des travaux de réfection de la chaussée par les agents communaux, dégâts occasionnés par les intempéries :

**ARRETE :**

**Art. 1er. – Période d'intervention : du 29 novembre au 02 décembre 2016**, la circulation sur le chemin du Gué **sera interdite** le temps des travaux de réfection de la chaussée.

**Art. 2. -** La signalisation du chantier tant avancée que de position est de la responsabilité du pétitionnaire chargé des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par celui-ci en la forme de « rubalise » dès la tombée du jour, de barrières munies de rétro réfléchisseurs.

La signalisation sera posée sur supports fixes dans les cas suivants :

- Persistance du danger la nuit ou le week-end
- Chantier de plus de quinze (15) jours

**Art. 3. –** La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par le pétitionnaire chargé des travaux dès qu'elle n'aura plus d'utilité.

**Art. 4. –** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Château-Arnoux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en mairie et transmise à :

- La brigade de gendarmerie de Château-Arnoux
- Les Pompiers de Château-Arnoux
- Le SMIRTOM
- La mairie de PEIPIN
- Affichée à chaque extrémité du chantier.

Fait à AUBIGNOSC, le 29 novembre 2016.

Le maire,  
**R. AVINENS**

